

Conseil Communautaire
Séance du 14 Décembre 2023

Délibération N° 2023 12 108 : Mobilité – candidature à l'appel à projet de l'ADEME « AVELO 3 »

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Décembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à
au siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de
M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives
de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le
07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté
de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes
membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	6	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Francis BOUSSION ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Marie-France REYMOND	Jean-Michel CHIQUET
Alain CHEVALLIER	Sylvain BIDIÉ
Bruno BOULAY	Pascal DUPUIS
Michelle BOUSSARD	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Agnès VERDIER

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Boucheteau – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/12/2023

Le Président expose :

A la suite de sa prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en 2021, la CC Loir-Lucé-Bercé a élaboré un plan de mobilité simplifié qui a été arrêté par le conseil communautaire en septembre 2022.

Ce plan prévoit des actions en faveur du développement des mobilités actives (vélo et marche à pied) notamment à travers la réalisation d'un schéma directeur cyclable, document cadre qui vise à identifier et prioriser des actions et aménagements, cibler les besoins en équipements et promouvoir la pratique du vélo sur le territoire.

En septembre 2023, l'ADEME a lancé la 3eme édition de son programme AVELO, appel à projet qui vise à accompagner la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables.

La date limite du 1^{er} relevé de candidatures à cette AAP est fixée au 15 janvier 2024, et les lauréats seront annoncés en avril 2024. Ce programme, engagé pour la période 2023/2027 se décline en 4 axes :

Axe 1 : soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études

Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires

Axe 3 : soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire

Axe 4 : soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

Dans ce cadre, il est proposé de répondre à cet AAP au titre des axes 1 et 3 en vue de financer l'élaboration du schéma cyclable et les actions de communication et de sensibilisation qui pourront en découler. Le taux d'aide sur ces axes est de 50%.

Une sollicitation du département et d'autres partenaires pourra également être envisagée.

A ce stade, en vue de la candidature à l'AAP, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (sur 3 ans)	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
schéma cyclable	30 000,00	ADEME -AVELO 3	20 000,00
animation/communication/sensibilisation	10 000,00	Département <i>(sur schéma)</i>	9 000,00
		CCLLB	11 000,00
TOTAL	40 000,00		40 000,00
TOTAL TTC	48 000,00		

Vu le plan de mobilité simplifié arrêté par délibération du 29 septembre 2023 ;

Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1.- **Valide** la candidature de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé à l'appel à projet de l'ADEME AVELO 3 ;
- 2.- **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à signer tout document relatif à ce dossier ;
- 3.- **Atteste** de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Mme Agnès VERDIER**



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20231214-23_cc11b_0220-DE
en date du 19/12/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cc11b_0220